



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: Méthode pédagogique innovante

Type de pratique: meilleure pratique
Galles

Pays: Angleterre et pays de

Intitulé de la pratique	Petites équipes – l’activité de juger
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Le séminaire résidentiel sur l’activité de juger dure deux jours, il est ouvert aux juges d’Angleterre et du pays de Galles (ainsi que de certaines circonscriptions écossaises) de toutes les juridictions et fait partie du programme de formation continue du Collège judiciaire. Il ne nécessite presque pas de papier, et il n’y a quasiment pas de lecture ou de préparation. La formation dure au total 13 heures et les juges ne passent que 2,5 de ces 13 heures en séances plénières à écouter d’autres parler. Le reste du temps, ils travaillent en petits groupes de six juges supervisés par un formateur expérimenté. Cela signifie que le séminaire comprend 20 % d’écoute et 80 % d’action.</p> <p>Ce séminaire comporte quatre parties.</p> <p>La première partie est un module sur la déontologie et l’éthique des juges. Les participants, rassemblés en petits groupes, sont invités à examiner plusieurs scénarios pratiques se déroulant au tribunal ou en dehors, à en discuter et à déterminer comment ils réagiraient. Ces scénarios, au nombre de sept en tout, sont présentés sur un DVD et filmés en recourant à des acteurs professionnels.</p> <p>La deuxième partie porte sur l’évaluation de la crédibilité du juge</p>

lorsqu'il rend une décision et un jugement oral. L'évaluation de la crédibilité est assurément l'une des compétences judiciaires les plus importantes et est nécessaire dans la plupart des cas, quelle que soit la juridiction ou où qu'elle se trouve. Les juges, réunis en petits groupes, regardent un DVD montrant les preuves contradictoires du plaignant et du défendeur dans une affaire de harcèlement sexuel au travail. C'est un cas inventé joué par des acteurs professionnels et des avocats. Il montre le genre de conflit factuel qui peut se produire dans toute juridiction – la juridiction du travail n'est qu'un vecteur (c'est un domaine dans lequel le droit est simple). Les juges sont invités à remplir des questionnaires en indiquant les facteurs qui ont influencé leur appréciation de la crédibilité des témoins.

Chaque juge rend ensuite un bref jugement oral d'environ cinq minutes. Le jugement est rendu dans les petits groupes et un certain temps de préparation est prévu. Chaque jugement est filmé sur microdisque, puis la totalité ou une partie du film est diffusée au groupe. Le formateur et les autres membres du groupe adressent ensuite des commentaires à chaque juge sur sa «prestation» et une discussion sur les enseignements à en tirer s'ensuit.

La troisième partie, sur la gestion de la vie judiciaire, traite du stress des juges et des moyens d'y faire face. Elle inclut une présentation vidéo réalisée par un juge pénal expérimenté qui a fait une dépression nerveuse et est totalement rétabli.

La quatrième partie est intitulée «Faire face à des situations imprévues et très conflictuelles au tribunal». En petits groupes, chaque juge est invité à diriger une audience de quelques minutes, sur la base d'un bref résumé de l'affaire reçu à l'avance mais sans savoir ce qui se produira. Pour tenter de simuler le contexte d'un tribunal, les rôles dans l'affaire sont joués par un avocat professionnel et un acteur professionnel. La tâche du juge est d'évaluer, de gérer et de résoudre les problèmes qui se

	<p>déroulent sous ses yeux.</p> <p>L’audience est filmée, puis la totalité ou une partie du film est diffusée au groupe. Le formateur et les autres membres du groupe adressent ensuite des commentaires aux juges sur leur « prestation ». Il y a six scénarios et chaque membre du groupe préside en tant que juge dans un scénario différent.</p>
<p><i>Coordonnées de l’institution</i></p>	<p>Collège judiciaire (<i>Judicial College</i>) Ministère de la justice, 102 Petty France Londres SW1H 9LJ Royaume-Uni Téléphone: + 44 203 334 0700 Fax: + 44 203 334 5485 Courriel: magistrates@judiciary.gsi.gov.uk Site internet: http://www.judiciary.gov.uk/training-support/judicial-college</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Cette pratique concerne uniquement la formation continue, cible un petit groupe de personnes et exige beaucoup de ressources au niveau du nombre de formateurs, d’avocats et d’acteurs nécessaires. Elle est donc assez coûteuse. Elle peut aussi nécessiter une longue période de préparation, notamment pour le tournage des films.</p> <p>Même si, pour les raisons susmentionnées, il n’est peut-être pas approprié de recommander un transfert complet de cette pratique, elle est considérée comme une MEILLEURE PRATIQUE permettant d’améliorer les performances des juges, à savoir de développer leurs compétences judiciaires générales en leur permettant de <i>mettre les compétences en pratique et d’apprendre les uns des autres</i>.</p> <p>Ce type de séminaire est également un excellent moyen d’aborder des scénarios de formation concernant des situations imprévues ou inhabituelles.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)